

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h



THEMATIQUE SUR LES DROITS DES FEMMES

- **Femmes célèbres**, exposition du 8 au 22 mars
- **Debout les femmes !** projection du documentaire de F. RUFFIN vendredi 8 mars à 19h00. Les enfants sont invités à dessiner une femme célèbre de leur choix et à présenter en quelques lignes. Nous les exposerons à la médiathèque.



MEDIATHEQUE – SONDAGE

Afin d'améliorer la qualité de nos services, nous vous invitons à participer à ce sondage en déposant le document complété dans la boîte aux lettres de la mairie de Jonchery/Vesle avant le **31 mars 2024**.

Si vous le souhaitez, vous pouvez préciser vos réponses.

- Etes-vous adhérent à la médiathèque : oui non

- Si vous avez été adhérent et que vous ne l'êtes plus, pourriez-vous en indiquer la raison ou les raisons ?

- Si vous êtes adhérent à la médiathèque, êtes-vous satisfait :
des nouveautés proposées : oui non

de la régularité des nouveautés : oui non

du choix des documents, jeux, DVD, CD... à emprunter : oui non

des conseils (si vous en avez déjà demandé) : oui non

des animations proposées : oui non

de la régularité des animations : oui non

de la diversité des services proposés : oui non

de la répartition des espaces : oui non

- Que vous soyez adhérent ou non :

Pensez-vous être suffisamment informé des activités de la médiathèque ?
 oui non

Qu'aimeriez-vous trouver à la médiathèque ?

Avez-vous des suggestions d'animations ?

Autres observations :

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage



Ne pas jeter sur la voie publique



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Février 2024

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Un début d'année tristounet du côté de la météo, nous espérons que les nappes phréatiques vont se remplir. Si c'est le cas nous devons nous en réjouir. L'ambiance nationale n'est pas au beau fixe non plus. Mais soyons optimistes. Les vacances sont là, profitons de ces bons moments qu'ils soient à Jonchery ou ailleurs.

Peut-être avez-vous remarqué que l'éclairage de nuit avait été rétabli sur tout le village. Nous attendions le passage en LED des luminaires actuels pour faire cette manœuvre, mais la commission éclairage public du Grand Reims a souhaité dans un premier temps équiper les petites communes ayant peu de points lumineux. Nous respectons ce choix, mais cela repousse l'échéance pour Jonchery. Une partie du village bénéficie toujours de l'éclairage nocturne pour des raisons techniques. Alors pour des raisons de sécurité, surtout lors des manifestations à la salle polyvalente et dans un souci d'égalité pour tous les habitants, il m'a paru judicieux de prendre la décision de rétablir l'éclairage de nuit en attendant les ampoules LED.

Une autre information porte sur le changement concernant l'accès au magasin Leclerc. En effet, des travaux vont être effectués à la boulangerie et il ne sera plus possible d'accéder au parking par l'arrière des bâtiments. Une interdiction de tourner à gauche en venant du centre de Jonchery va être mise en place. L'accès à cette route se fera en prenant le giratoire. Des panneaux vont être installés bientôt par le Grand Reims.

Le registre concernant le zonage des énergies renouvelables est toujours à votre disposition en mairie.

Profitons des belles couleurs que nous offrent les fleurs de printemps.

A bientôt

Nadine Poulain

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 21 février 2024

Présents : 16 ; Pouvoirs : 2 ; Absent : 1

Délibération D_2024_02_01 : EVOLUTION DES TARIFS DE LA MEDIATHEQUE

Considérant qu'il y a lieu de revoir les tarifs communaux pour l'inscription médiathèque dont certains sont inchangés depuis 2011. Montant des cotisations actuelles :

- cotisation par foyer habitant la commune : 10 €
- cotisation par foyer habitant hors de la commune : 15 €
- coût d'une nouvelle carte d'adhésion en cas de perte : 1 €
- coût des amendes : 7 € pour retard. Remplacement des emprunts à l'identique (perte ou détérioration...).

Il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

- cotisation unique de 10€ par an et par foyer
- coût d'une nouvelle carte d'adhésion en cas de perte : 1 €.
- remplacement des emprunts à l'identique (perte ou détérioration...)

Le conseil après en avoir délibéré approuve à l'unanimité :

les tarifs évoqués ci-dessus et seules des modifications à ces tarifs donneront lieu à une nouvelle délibération.

Délibération D_2024_02_01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif.

Le Maire expose les engagements pluriannuels, les informations sur la structure et la gestion de la dette,

Après avoir entendu l'exposé, confirme que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à la législation en vigueur, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le conseil municipal vote par 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Fin du conseil municipal à 21 h 41.

Informations diverses

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Les deux nouveaux panneaux d'affichage ont été installés ce mercredi 21 février à la place des anciens (mur de la médiathèque et à l'entrée du village). Une formation au nouveau système de paramétrage est planifiée le vendredi 23 février. Ces nouveaux supports apporteront de nouvelles possibilités de diffusion. Vous aurez l'occasion d'en profiter très rapidement. Les dernières corrections du bulletin municipal "2023 dans le rétroviseur" sont en cours. La distribution de l'édition 2024 est toujours prévue courant mars.

Nous avons mis en ligne dans MMEP une nouvelle fonctionnalité dite "les tuiles". Une tuile renvoie directement sur un site, ou du contenu... Vous avez ainsi accès à partir d'un même endroit : au site de la mairie et de la médiathèque, à la page Facebook et Instagram de la mairie et à une page contact de la mairie. Ces fonctionnalités seront enrichies régulièrement. Dans MMEP, pour y accéder, il faut cliquer en bas sur "Accueil". Si vous n'avez pas encore MMEP, toutes les instructions pour télécharger

l'application sont sur le site de la mairie dans "Vie municipale" et "Ma Mairie En Poche".

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

Ça fleurit, les premières plantations sortent de terre avec de belles couleurs.

Les projets avancent, une volonté de fleurir notre village avec des arbustes et arbres à différents endroits, l'église, les entrées de Jonchery venant de Reims, le parc et devant la mairie. Toute une étude pour être en phase avec le développement durable et le respect des ressources en eau.

Les actions se montent sur différents thèmes.

N'oublions pas l'entretien quotidien essentiel à apporter pour préserver le travail déjà fourni.

Merci à tous.

Nous prenons en compte vos attentes et vos remarques.

Monsieur Christophe NILLESSE, adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

La vidéo-protection est en cours d'installation.

Monsieur Fabien JAVELOT, adjoint à la voirie et à la coordination des services techniques :

- Etudes de la limitation de vitesse sur la route départementale (rue de Branscourt, Route Nationale et rue de la Gare)
- Aménagement des passages piétons et de la signalisation
- Modification de l'accès au chemin de Reims depuis le centre du village (Grand Reims)

Madame Maryline HUBIER, conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative :

La soirée Slam animée par les Ateliers Slam.com a eu lieu le samedi 24 février. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. Dommage que les joncheryens ne se soient pas davantage déplacés.

Pendant deux heures, professionnels, amateurs et même les novices se sont succédés sur la scène pour nous offrir des textes de leur composition. Un moment très apprécié du public.

Notre prochaine animation sera une pièce de théâtre intitulée "La soeur du grec". Elle sera interprétée par la troupe "les bulles en scène". Vous êtes tous invités à venir découvrir ce vaudeville le samedi 23 mars à 20h30 dans la salle polyvalente.

Madame Sandra BANIERE, conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

Le Pop Fab et son imprimante 3D va rester un peu plus longtemps que prévu à la médiathèque. Il est donc encore temps de s'y initier.

Au mois de mars, ne manquez pas l'exposition sur les femmes célèbres et la diffusion du film *Débout les Femmes* le vendredi 8 à 19h.

Désormais, la médiathèque, c'est un abonnement unique de 10 euros par famille pour emprunter des ouvrages. Toutes les animations restent gratuites, ainsi que les activités sur place : jeux de société, puzzles, ateliers numériques.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MERCREDI 13 MARS 2024**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections européennes se tiendront **le dimanche 9 juin 2024**. Pour participer à ces scrutins, vous devez être inscrits sur la liste électorale.

L'inscription peut se faire :

- En ligne **jusqu'au 1er mai 2024**,
- Au secrétariat de la mairie **avant le 3 mai 2024**.

FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE DU 18 AU 22 MARS 2024 INCLUS REOUVERTURE LE SAMEDI 23 MARS À 9H00

Horaire de la déchetterie de Fismes :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 9h-12h et 14h-18h.
- Jeudi : 14h-18h.
- Dimanche : Fermée.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2024-2025



Merci de déposer vos dossiers dans la boîte aux lettres de la mairie de votre domicile ou au secrétariat.

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2024 sont ouvertes **jusqu'au 17 mai 2024**.

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance.
- Le justificatif de domicile. Il faut que ce soit : une quittance de loyer de moins de 3 mois de la personne qui fait l'inscription ou une facture d'électricité/gaz de moins de 3 mois de la personne qui fait l'inscription.
- Copie des vaccinations du carnet de santé.
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé.
- En cas de séparation des parents : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire.

Pour les inscriptions au collège, ces dernières se font directement auprès du secrétariat du collège souhaité.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Des pièges et des nichoirs à mésanges vont être installés prochainement sur les pins infestés de la commune

CONSULTATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DU 1ER MARS AU 30 AVRIL 2024

Votre avis nous intéresse

Un dossier et un registre d'avis sont disponibles dans les locaux de la DDT de la Marne, 40 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Le document est également consultable sur le site internet suivant : <https://www.marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Bruit/Plans-de-prevention-du-bruit-dans-l-environnement-PPBE/PPBE-de-4eme-echeance>

Vos avis peuvent être également transmis par courrier postal à la DDT de la Marne, service risques et éducation routière, unité prévention du risques et du bruit ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-srer-prb@marne.gouv.fr